

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/06/2026 - 23303 - 2017 B 05003 - 832 344 089 - AB PILOTAGE &
INGENIERIE

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ASPIURAGE 3 JOURNÉE SIREN : 82244089																
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐								
								Exercice N clos le 31/12/2025								
								Brut		Amortissements, provisions		Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0				0			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement							AB	0		AC	0		0	
		Frais de développement							CX	0		CQ	0		0	
		Concessions, brevets et droits similaires							AF	0		AG	0		0	
		Fonds commercial (1)							AH	0		AI	0		0	
		autres immos incorporelles							AJ	0		AK	0		0	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes							AL	0		AM	0		0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains							AN	0		AO	0		0	
		Constructions							AP	0		AO	0		0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels							AR	0		AS	0		0	
		Autres immos corporelles							AT	4 097		AU	2 947		1 149	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							AV	0		AW	0		0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations							CS	0		CT	0		0	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							CU	0		CV	0		0	
		Créances rattachées à participations							BB	0		BC	0		0	
		Autres titres immobilisés							BD	0		BE	0		0	
		Prêts							BF	0		BG	0		0	
		Autres immobilisations financières							BH	900		BI	0		900	
Total (II)							BJ	4 997		BK	2 947		2 049			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements							BL	0		BM	0		0	
		En cours de production de biens							BN	0		BO	0		0	
		En cours de production de services							BP	0		BQ	0		0	
		Produits intermédiaires et finis							BR	0		BS	0		0	
		Marchandises							BT	0		BU	0		0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes							BV	0		BW	0		0	
		Clients et comptes rattachés (3)							BX	441 566		BY	0		441 566	
		Autres créances (3)							BZ	59 665		CA	0		59 665	
		Capital souscrit appelé, non versé							CB	0		CC	0		0	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)							CD	0		CE	0		0	
		Disponibilités							CF	207 700		CG	0		207 700	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)							CH	192		CI	0		192		
	Total (III)							CJ	709 123		CK	0		709 123		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)							CW	0				0			
	Primes de remboursement des emprunts (V)							CM	0				0			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)							CN	0				0			
Total général (I à VI)								CO	714 120		1A	2 947		711 173		
(1) Droit au bail		0		(2) à moins d'un an		CP		900		(3) à + d'1 an		CR		0		
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks				0		créances				0		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DDFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				AB PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				1 500	)	DA 1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB 0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	0	) DC 0
	Réserve légale (3)						DD 150
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE 0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	0	) DF 0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	0	) DG 0
	Report à nouveau						DH 308 972
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI 110 066
	Subventions d'investissement						DJ 0
	Provisions réglementées						DK 0
	TOTAL (I)						DL 420 688
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM 0
	Avances conditionnées						DN 0
	TOTAL (II)						DO 0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP 0
	Provisions pour charges						DQ 0
	TOTAL (III)						DR 0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS 0
	Autres emprunts obligataires						DT 0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU 0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	0	) DV 316
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW 0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 77 868
	Dettes fiscales et sociales						DY 209 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ 0
	Instrument financier à terme						D1 0
	Autres dettes						EA 2 332
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB 0
	TOTAL (IV)						EC 290 485
Écart de conversion passif et différence d'évaluation						TOTAL (V) ED 0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 711 173	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B 0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C 0
			- Écart de réévaluation libre				1D 0
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E 0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF 0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG 290 485	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH 0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AP PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089						Néant ☐			
						Exercice N			
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
						TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0		
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0		
	Production vendue - services	FG	1 299 563	FH	0	FI	1 299 563		
	Chiffre d'affaires nets	FJ	1 299 563	FK	0	FL	1 299 563		
	Production stockée					FM	0		
	Production immobilisée					FN	0		
	Subventions d'exploitation					FO	4 500		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	-3 386		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	0		
	Autres produits (1) (11)					FQ	319		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 300 997	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	285 801	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	15 720	
	Salaires et traitements						FY	585 073	
	Cotisations sociales (10)						FZ	257 507	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	636	
			- dotations aux dépréciations				GB	0	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	0
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	0	
	Autres charges (12)						GE	2 502	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 147 239		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	153 758		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 999	
	Reprises sur dépréciations						GM	0	
	Différences positives de change						GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	0	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	0	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	1 999		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	0	
	Différences négatives de change						GS	0	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	0		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 999		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	155 757		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089				Néant ☐		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (VII)				HD	0	
Charges exceptionnelles (VIII)				HH	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	0	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	45 691	
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	1 302 996	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 192 930	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	110 066	
RENVIS						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	0	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	0	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				1G	0	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	0	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	0	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	0	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	0	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	0	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	0	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	0	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	A2	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	0	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	0	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A8	0	
dont cotisations facultatives Madelin	A10	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	0	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	0	
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dons, libéralités				0	0	
Amendes et pénalités				0	0	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs	
				0	0	
				0	0	

5. IMMOBILISATIONS

DOFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0		0	
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0		0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	4 097	LC	0	LD	0		0	
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0		0	
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		0
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		0
	TOTAL III										LN	4 097	LO	0	LP	0		0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		0
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		0
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		0
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	900	1U	0	1V	0		0
	TOTAL IV										LQ	900	LR	0	LS	0		0
Total général (I + II + III + IV)											ØG	4 997	ØH	0	ØJ	0		0
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	4 097	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
	TOTAL III										IY	0	NG	0	NH	4 097	NI	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	900	2G	0
	TOTAL IV										I3	0	NJ	0	NK	900	2H	0
Total général (I + II + III + IV)											I4	0	ØK	0	ØL	4 997	ØM	0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB PILOTAGE & INGENIERIE						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>							

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>												Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
TOTAL I										RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport									QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	2 311	QM	636	QN	0	QO	2 947
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II										QU	2 311	QV	636	QW	0	QX	2 947
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN	2 311	ØP	636	ØQ	0	ØR	2 947
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0		
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0		
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0		
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0		
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0		
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0		
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
								Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler								0		0		Z9		0 Z8			
Primes de remboursement des obligations								0		0		SP		0 SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients		6T	0	6U	0	6V	0	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III		7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	0	UB	0	UC	0	UD	0
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	900	UV	900	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0	
		Autres créances clients				UX	441 566		441 566		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0		0	
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0	
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				VM	0		0		0
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	728		728		0
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0
			Divers				VP	0		0		0
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	58 937		58 937		0	
		Charges constatées d'avance				VS	192		192		0	
	TOTAUX						VT	502 323	VU	502 323	VV	0
	REMOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE	0							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	0		0		0		0		
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	0		0		0		0		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		0		
				à plus d'1 an à l'origine	VH	0		0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	0		0		0		0		
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	77 868		77 868		0		0		
		Personnel et comptes rattachés	8C	29 771		29 771		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	71 868		71 868		0		0		
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	2 851		2 851		0		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	100 178		100 178		0		0	
			Obligations cautionnées	VX	0		0		0		0	
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	5 301		5 301		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	0		0		0		0		
		Groupe et associés (2)	VI	316		316		0		0		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	2 332		2 332		0		0		
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ	0		0		0		0		
		Produits constatés d'avance	8L	0		0		0		0		
TOTAUX						VY	290 485	VZ	290 485		0	
REMOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	316	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0								

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DOFIP N° 2058-A-SO 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				AB PILOTAGE & INGENIERIE				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐						
I. RÉINTÉGRATIONS														Exercice N clos le		31/12/2025				
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														WA		110 066				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB		0					
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		0		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		38 872					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WF		0		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		3 875					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		0		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		0)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI		0		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles				XX		0					
	Amendes et pénalités				WJ		3 242		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ		0					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI												XY		0					
	Impôt sur les sociétés												I7		45 691					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL		0		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI				L7		0				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme												I8		0					
													ZN		0					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs												WN		0					
													WO		0					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)														XR		0				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires				SU		0		Zones d'entreprises				SW		0		
														WQ		0				
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro														MB		0				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y1		0				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3		0				
TOTAL I														WR		201 746				
II - DÉDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		0		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.														WT		0				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.														WU		0				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme												WV		0					
													WH		0					
													WP		0					
													WW		0					
													XB		0					
	Autres plus-values imposées au taux de 19%												I6		0					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée												WZ		0					
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:												(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A		0)	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX		0				
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer														ZY		0			
	Majoration d'amortissement														XD		0			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT		0		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		0		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		0		
								S.I.I.C. (art. 208C)		K3		0		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		0		
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		QV		0		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		0		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		0		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		0		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		0		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)														XS		0				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)					Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		0		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		rH		0		XG		0	
					Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		0					
					Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		0					
					Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI		0		Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI		0					
					Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL		0											
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2		0			
III - RÉSULTAT FISCAL														TOTAL II		XH		0		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)				XI		201 746						
								Déficit (II-I)								XJ		0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL		0						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)																XL		0		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)												XN		201 746		XO		0		

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	41 611
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW 0
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y 0
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E 0
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L 0
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO 0
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0		0

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	209 565	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0			
					- Autres réserves	ZD	0				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	99 407		Dividendes	ZE	0				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZF	0				
	Total I	ØF	308 972		Report à nouveau	ZG	308 972				
								Total II	ZH	308 972	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0	)	YQ	0		
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR	0	
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS	0	
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	44 244		
		Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	0	)	XQ	75 671	
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU	0		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 065		
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	0		
		Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	100	)	ST	153 821	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052								ZJ	285 801	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	524		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	0	)	9Z	15 196	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX	15 720
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	23 272			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	14 496			
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	585 073			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS	0			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	0			
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	0			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	0			
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL	0		
				Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO	0		
				Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF	0		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ	0		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR	0		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)					JS	0				
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT	0		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAJE & INGENIERIE</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>	Néant ☒				
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4			
		N-5			
	au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB PILOTAGE & INGENIERIE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		0
dont apprentis	YF		0
dont handicapés	YG		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 299 563
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		0
Total 1	OX		1 299 563
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		319
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		0
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		4 500
Variation positive des stocks	OD		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		0
Total 2	OM		4 819
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		73 242
Variation négative des stocks	OQ		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		136 889
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		75 671
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		2 502
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		0
Total 3	OJ		288 303
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 016 080
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 016 080
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		1 299 563
Effectifs au sens de la CVAE	EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		0
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025
Date de cessation	HR	au	31/12/2025

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DOFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	200
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGF-IP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : AB PILOTAGE & INGENIERIE	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 832344089	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			495
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			750
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1	0
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail		2	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AB PILOTAGE & INGENIERIE

SIREN : 832344089

Attestation produite le 26/03/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (sociétés de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AB PILOTAGE & INGENIERIE - SIREN : 832344089			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
14 ROUTE DE BOUCLON 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	159 246	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☐ Salarié ?			
SAS ATR EXPERTISE CONSEIL AUDIT 7 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS-SUR-MARNE Tél: 0171331280 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 19/06/2026

AB Pilotage & Ingénierie

SASU au capital de 1500€ (mille cinq cents euros)

Dont le siège social se situe :

14, route de bouclon – 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

Enregistrée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 832344089

Je soussigné **Anthony BERGER**, agissant en qualité de Président et seul associé de la société
AB Pilotage & Ingénierie, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- 2- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'associé unique prend acte que le résultat net comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de **110 066€** (Cent dix mille et soixante six euros).

Il a été décidé d'affecter la totalité soit :

- **110 066€** sur le compte « Report à nouveau » de la société,

De ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Sulpice-et-Cameyrac,

Le 19/06/2026

Signature de l'associé unique
Anthony BERGER

